

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.		Date d'inspection Le 19 février 2026
Nom de l'établissement La Boussole I		Numéro de permis 2010018
Adresse 45 rue Morgan Richibucto NB E4W 4E8		Numéro de téléphone (506) 523-7724
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 20	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Le ratio enfant-éducateur est respecté tout au long de la visite. Les éléments suivants ont été vérifiés pendant l'inspection de surveillance : •Affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement •Les dossiers des enfants renferment •Consentement signé dans le dossier de l'enfant pour •Dossier d'incident •Les activités quotidiennes comprennent •Aire de jeu intérieure •Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure Durant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe les enfants manger la collation, faire la transition pour se rendre dehors, jouer à l'extérieur et chanter des chansons. La mentore en assurance de la qualité a aussi observé les enfants manger leur dîner. En vérifiant l'affichage, la mentore en assurance de la qualité a remarqué que le conseil d'administration affiché ne reflétait pas le conseil d'administration inscrit au système. Cette observation a été mentionnée à l'administratrice sur les lieux, qui a expliqué à la mentore en assurance de la qualité qu'un changement avait été apporté au conseil d'administration. La mentore en assurance de la qualité a rappelé l'importance d'aviser la mentore en assurance de la qualité de tout changement effectué. La mentore en assurance de la qualité a envoyé le document à remplir pour mettre à jour les informations du conseil d'administration.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 19 février 2026

Date

original signé par
Gisele Cormier

Le 19 février 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"